Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 41 (1994)
Heft: 9

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Oui, bien sûr. Nous ne voulons pas redécouvrir la roue, en l'occurrence le tissu nécessaire à la confection de nos vêtements. En collaborant avec le Groupement de l'armement (GDA), notre service matériel vise toujours à produire des effets de synergie contribuant, notamment, à réaliser quelques économies.

Qu'en est-il de la désignation des fonctions sur les vêtements?

Nous avons ici pleinement appliqué la règle de la coopération. La fonction n'est pas indiquée sur l'épaule, mais sur la partie

PHOTO: ZVG

Karl Widmer

gauche de la poitrine, conjointement avec le nom, alors que le logo international de la PCi est appliqué sur le bras gauche, et que le nom de la «protection civile», dans les trois langues officielles, est inscrit sur le dos de la veste.

Quels sont – ceci nous intéressé en tant que contribuables – les coûts de cet équipement?

Le mieux est que nous fassions ensemble un petit calcul: un équipement complet coûte en chiffres ronds 450 francs, ce qui est certainement un prix très avantageux pour un vêtement de cette qualité. Si l'on compte 30 équipements pour chacune des 3600 sections de notre pays, la Confédération devra débourser un montant total de 45 à 50 millions de francs.

N'avons-nous pas aussi des années d'avance sur les prévisions récentes?

C'est exact, et je m'en réjouis. Les premières livraisons seront effectuées en 1995, les plus importantes le seront l'année suivante, et d'ici à 1997 toutes les sections de sauvetage devraient être équipées. On remarquera aussi les excellents résultats obtenus par la standardisation.

Pourquoi n'avez-vous jusqu'ici parlé ni des chaussures ni de l'équipement d'hiver?

L'acquisition de bottes en cuir ou de chaussures montantes, de vestes d'hiver, de pantalons et de couvre-chef, incombe, pour différentes raisons, aux communes. Indépendamment de l'état actuel des caisses fédérales, les besoins sont très différents d'un endroit à l'autre et la standardisation a atteint ses limites. Par ailleurs, il n'existe pas d'arsenal de la protection civile, de telle sorte que l'on ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire permettant de remettre et d'ajuster les bottes.

N'est-il cependant pas vrai que chaque commune devrait au moins faire l'acquisition de bottes pour ses pionniers de la protection civile?

Oui, et nous l'avons toujours vivement recommandé. Nombre de communes ont déjà fait le nécessaire depuis longtemps. Force est cependant de reconnaître que l'équipement d'hiver ne s'impose pas partout. Voilà pourquoi une telle acquisition est facultative et que son financement est à la charge de la commune.
J'aimerais encore ajouter à ce propos que les équipements résistant aux intempéries dont disposent déjà les communes serviront encore. Les pionniers de sauvetage ne sont en effet pas les seuls à devoir intervenir en plein air!

Quand les cantons pourront-ils voir les nouvelles tenues d'intervention?

D'abord je tiens à souligner que les cantons, par le biais des chefs des offices cantonaux de la protection civile, ont été associés aux trauvaux préparatoires et au choix des équipements personnels. La nouvelle tenue (acquisition par la Confédération) sera présentée au «rapport fédéral» des 24 et 25 novembre de cette année. En outre, l'OFPC fera des propositions pour les bottes et les équipements d'hiver que les communes pourront se procurer à leurs frais.

Il existe également d'autres membres de la protection civile que ceux du personnel de sauvetage. Ne recevront-ils rien?

Nous avon aussi pensé à eux. Tous les astreints devraient recevoir, à moyen terme, un nouvel équipement personnel comprenant une veste, un pantalon, avec ceinturon, et deux T-shirts. La livraison devrait débuter en 1997, lorsque les pionniers de sauvetage auront reçu leur équipement.

Monsieur Widmer, nous vous remercions de cet entretien. ▲

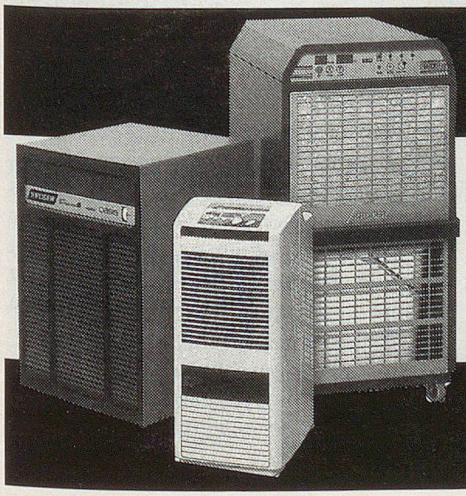

Finis les dégâts dus à l'humidité!

Déshumidification

A la cave, à l'entrepôt, dans l'appartement, les installations industrielles ou de la protection civile, les appareils à condensation Krüger sont d'un fonctionnement sûr, entièrement automatique et économique!

Demandez notre documentation détaillée!

Veuillez m'envoyer une documentation détaillée sur votre programme de déshumidificateurs:
Nom:
Rue:
NPA/Lieu:
à retourner à Krüger + Cie., 1606 Forel

Krüger + Cie.
1606 Forel, Tél. 021/781 27 91
Succursales: Degersheim SG, Dielsdorf ZH, Weggis LU, Grellingen b. Basel, Münsingen BE, Samedan GR, Zizers GR, Gordola TI

KRÜGER
depuis 60 ans